

Aucune inscription ne sera validée si le dossier est incomplet (bulletin d'inscription dûment rempli + totalité du règlement + présentation du certificat médical à jour).

Toute adhésion au club CPV est définitive pour l'année et ne peut être remboursée ; elle implique l'acceptation de l'intégralité de son règlement intérieur (consultable sur le site www.voiron-plongee.fr ou sur demande).

Créneaux des formations

	Horaires des séances piscine	Prérequis avant 1ère sortie technique	Prérequis avant examen
NIVEAU 1	Jeudi 20h30 – 21h45	Nage libre 200 m mini	1 sortie technique en milieu naturel
NIVEAU 2 PE40	Mardi 20h30 – 21h45	10 plongées en milieu naturel	12 plongées techniques en milieu naturel
NIVEAU 3 PA40	Mardi 20h30 – 21h45	40 plongées dont 10 en autonomie + 15 au-delà de 30 m en milieu naturel	12 plongées techniques en milieu naturel

Que comprend l'adhésion au Club Plongée de Voiron ?

- Une adhésion à la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (sauf pour les personnes déjà adhérentes par ailleurs).
- L'accès à la piscine tous les mardis et jeudis, dès 20h30, toute l'année, même l'été !
- Le prêt de matériel pour les élèves.
- La licence (carte plastifiée au format CB) est adressée directement au licencié par le siège fédéral de la F.F.E.S.S.M. — **veillez donc à bien renseigner le bulletin d'inscription.**

Assurance complémentaire

- **À prendre individuellement**, vu la diversité de l'offre existante : **le club ne fait pas l'intermédiaire** pour la souscription de ces assurances.
- Avec votre licence, vous bénéficiez d'une responsabilité civile qui couvre les dommages que vous causeriez à autrui.
- Afin de couvrir vos propres dommages (**frais de recherche, rapatriement, caisson, etc.**), vous devez souscrire une assurance individuelle (**AXA-LAFONT, DAN ou autre compagnie**).

Détail et adhésion en ligne : www.cabinetlafont.com / www.daneurope.org

- Certains assureurs « classiques » proposent également des couvertures optionnelles spécifiques « Plongée ».
- Cette assurance complémentaire est **facultative mais très vivement conseillée**.

Visite médicale obligatoire

Lors de votre inscription, nous vous demanderons de présenter un **certificat médical**, à jour, de non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine.

Ce certificat sera scanné pour archivage : il vous incombe de bien le conserver et de le présenter pour toutes vos plongées.

Conditions de délivrance :

- Pour les mineurs : le certificat devra être délivré obligatoirement par un médecin fédéral F.F.E.S.S.M. ou par un médecin titulaire d'un diplôme de médecine de plongée, médecine hyperbare ou médecine subaquatique, et qui pourra comprendre un examen effectué par un spécialiste O.R.L.
- Pour les plongeurs passant un brevet (niveau 1-2-3-4), le certificat peut être délivré par un médecin généraliste. Nous vous conseillons cependant d'effectuer votre visite médicale auprès d'un médecin du sport, de plongée, ou fédéral.
- Pour les plongeurs à l'air ou au NITROX, le certificat peut être délivré par tout médecin.

WE Techniques

Coût TTC (2 nuits + 5 repas + 4 plongées) / WE : 310 € (hors trajet)

Lieu : FRÉJUS

Club de plongée : Port Fréjus Plongée

Hébergement : Hôtel Atoll 3*

Restauration : Restaurant Bella Trattoria

- 24/25 octobre 2026
- 21/22 novembre 2026
- 20/21 mars 2027
- 24/25 avril 2027

Possibilité de plongée technique à **Chamagnieu** le **03 octobre 2026** ou le **10 octobre 2026**.

Pour les mineurs, la présence d'au moins un parent (ou tuteur légal) est **obligatoire** → 150 €/WE (2 nuits + 5 repas)

Fosses 20 mètres

Coût : 20 € (hors trajet)

Lieu : MEYZIEU / Club = UCPA Les Vagues

	CRÉNEAU 1	CRÉNEAU 2
FOSSE #1 07/11/2026	09h – 10h	11h30 – 12h30
FOSSE #2 05/12/2026	09h – 10h	11h30 – 12h30
FOSSE #3 06/03/2027	09h – 10h	11h30 – 12h30
FOSSE #4 10/04/2027	09h – 10h	11h30 – 12h30

Les 4 séances fosse ont lieu un samedi.

Pour chaque sortie technique (WE/Fosse), un chèque de réservation vous sera demandé **1 mois avant** et encaissé **après**.